戰地軍隊ニ於ケル傷者及病者ノ狀 月廿七日ノ「ジュネーヴ」條約(※) 態改善ニ關スル千九百二十九年七

昭 昭和 和 六 四 月二七日ジュネーヴで署名 月一九日効力発生

昭和一〇年 六 月一八日効力発生昭和一〇年 三 月 七 日公布(条約第一号) 九 年一二月一八日批准書寄託九 年一〇月二六日批 准

目 次

傷者及病者(第一條乃至第五條)

衛生上ノ部隊及營造物(第六條乃至第八條)

第三章 人員(第九條乃至第十三條)

第五章 第四章 衞生上ノ輸送機關(第十七條及第十八條) 建物及材料(第十四條乃至第十六條

第七章 第六章 條約ノ適用及執行(第二十五條乃至第二十七條) 殊別記章(第十九條乃至第二十四條)

最終規定(第三十一條乃至第三十九條) 濫用及違反ノ禁止(第二十八條乃至第三十條)

赤十字條約(一九二九年)

### BLESSÉS ET DES MALADES DANS CONVENTION DE GENÈVE POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES GNE DU 27 JUILLET 1929 LES ARMÉES EN CAMPA-

(条二四・政八)

Signée à Genève, le 27 juillet 1929 Entrée en vigueur le 19 juin 1931.

Entrée en vigueur le 18 juin 1935. Promulguée le 7 mars 1935. Ratification déposée à Bernc, le 18 décembere 1934 Ratifiée le 26 octobre 1934.

### SOMMAIRE

Chapitre 1. Des bless's et des malades (Art. 1 à 5).

Chapitre II. Des formations et des établissements sanitaires

Chapitre IV Chapitre III Des bötiments et du matériel (Art. 14 à 15). Du personnel (Art. 9 à 13).

Chapitre V. Des transports sanitaires (Art. 17 et 18).

Chapitre VI. Du signe distinctif (Art. 19 à 24).

Chapitre VII De l'application et de l'exécution de la convention

Chapitre VIII. De la répression des abus et des infractions (Art.

Dispositions finales (Art. 31 á 39).

四〇三

文

リー」國攝政殿下、伊太利國皇帝陛下、日本國皇帝陛 統領、「エジプト」國皇帝陛下、西班牙國皇帝陛下、「エ 國及「アイスランド」國皇帝陛下、「ドミニカ」共和國大 獨逸國大統領、 共和國大統領、諾威國皇帝陛下、 國大公殿下、「メキシコ」合衆國大統領、「ニカラグァ」 下、「ラトヴィア」共和國大統領、「ルクセンブルグ」 ストニア」共和國大統領、「フィンランド」共和國大統 「チリ」共和國大統領、 海外領土皇帝印度皇帝陛下、「ブルガリア」國皇帝陛下、 國大統領、「ブラジル」合衆共和國大統領、「グレート、 國聯邦大統領、白耳義國皇帝陛下、「ボリヴィア」共和 ラ」合衆共和國大統領ハ ルシァ」國皇帝陛下、「ポーランド」共和國大統領、「ポ ンビア」共和國大統領、「キュバ」共和國大統領、丁抹 ブリテン」、「アイルランド」及「グレート、ブリテン」 統領、「ウルグァイ」東方共和國大統領、「ヴェネズエ ッコスロヴァキア」共和國大統領、「トルコ」共和國大 ルトガル」共和國大統領、「ルーマニア」國皇帝陛下、 ·セルブ、クロアート、 國皇帝陛下、瑞典國皇帝陛下、 佛蘭西共和國大統領、希臘共和國大統領、「ハンガ 「アメリカ」合衆國大統領、墺地利共和 スロヴェーヌ」國皇帝陛下、暹 中華民國國民政府主席、「コロ 和蘭國皇帝陛下二ペ 瑞西聯邦政府、「チェ

GOUVERNEUR DE LA HONGRIE, SA MAJESTE LE QUE DOMINICAINE, SA MAJESTÉ LE ROI D'EGYPTE, SA MARK ET D'ISLANDE,LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLI RÉPUBLIQUE DE CUBA, SA MAJESTÉ LE ROI DE DANE GRANDE-BRETAGNE, D'IRI ANDE ET DES TERRITOIRES MAJESTÉ LE ROI D'ESPAGNE, LE PRESIDENT DE LA LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE, LE PRÉSIDENT DE LA DENT DE LA REPUBLIQUE DE CHINE, LE FRÉSIDENT DE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CHILI, LE PRESI-DES INDES, SA MAJESTÉ LE ROI DES BULGARES, LE BRITANNIQUES AU DELÀ DES MERS, EMPEREUR ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL, SA MAJESTE LE ROI DE ROI DES BELGES, LE PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE, SON QUE HELLÉNIQUE, SON ALTESSE SERENISSME LE BLIQUE FRANÇAISE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLI BLIQUE DE FINLANDE. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPU RÉPUBLIQUE D'ESTONIE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPU DE BOLIVIE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES DE LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE, SA MAJESTÉ LE DES ÉTAS-UNIS D'AMÉRIQUE, LE PRESIDENT FÉDERAI ROI D'ITALIE, SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DU JAPON LE PRÉIDENT DU REICH ALLEMAND, LE PRÉSIDENT タル規定ヲ完成補修セント欲シ二日及干九百六年七月六日「ジュネーヴ」ニ於テ約定シニ日及干九百六年七月六日「ジュネーヴ」ニ於テ約定シ傷者及病者ノ狀態改善ニ關シ干八百六十四年八月二十減センコトヲ冀望シ此ノ目的ヲ以テ戰地軍隊ニ於ケル共ニ其ノ力ノ及ブ限リ戰爭ニ避クベカラザル慘害ヲ輕

赤十字條約 (一九二九年) 之ガ爲新條約ヲ締結スルコトニ決定シ各左ノ全權委員

> SA MAJESTE LE ROI DE NORVÈGE, SA MAJESTÉ LA QUE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE NICARAGUA GAISE, SA MAJESTÉ LE ROI DE ROUMANIE, SA BOURG, LE PRESIDENT DES ÉTATS-UNIS DU MEXI ALTESSE ROYALE LA GRANDE-DUCHESSE DE LUXEM SIDENT DE LA REPUBLIQUE TCHECOSLOVAQUE, LE MAJESTE LE ROI DES SERBES, CROATES ET SLOVÈ POLOGNE, LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE PORTU-REINE DES PAYS-BAS, SA MAJESTÉ IMPÉRIALE LE SHAH DENT DE LA RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY, ROI DE SUÈDE, LE CONSEIL FEDERAL SUISSE, LE PRÉ-NES, SA MAJESTÉ LE ROI DE SIAM, SA MAJESTÉ LE DE PERSE, LE PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE DE VENEZUELA, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-UNIS PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE TURQUE, LE PRÉSI-

également animés du désir de diminuer autant qu'il dépend d'eux, les maux inséparables de la guerre et voulant, dans ce but, perfectionner et compléter les dispositions convenues à Genève, le 22 août 1864 et le 6 juillet 1906, pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne,

ont résolu de conclure une nouvelle Convention à cet

ヲ任命セリ

獨逸國大統領

特命公使、法學博士「エドムンド、ロームベルグ」

လ

「アメリカ」合衆國大統領

前大藏次官補「エリオト、ワヅウォース」

「ヒュー、アール、ウィルソン」瑞西國駐劄「アメリカ」合衆國特命全權公使

Ś

墺地利共和國聯邦大統領

白耳義國皇帝陛下

ドモルデル」 陸軍第一管區衞生部司令官、陸軍軍醫監「ポール、

外務省法律顧問「ジャゼフ、ド、リュエル」

「ボリヴィア」共和國大統領

瑞西國駐劄「ボリヴィア」國辨理公使「アルベルト、

effet, et ont nommé pour leurs Plénipotentiaires, savoir: LE PRÉSIDENT DU REICH ALLEMAND:

Exc. M. Edmund RHOMBERG, Dr en Droit, Ministre en disponibilité;

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:

L'Honorable Eliot WADSWORTH, ancien Secrétaire adjoint de la Trésorerie,

Exc. l'Honorable Hugh P. Wilson, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique à Berne;

LE PRÉSIDENT FÉDÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE D'AUTRI-CHE:

M. Marc LEITMAIER, Dr en Droit, Conseiller ministériel à la Chancellerie fédérale, Département des Affaires étrangères;

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES:

M. Paul DEMOLDER, Général Major Médecin, Commandant du Service de Santé de la I<sup>re</sup> Circonscription militaire,

M. Joseph DE RUELLE, Jurisconsulte du Ministère des Affaires étrangères;

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE BOLIVIE:

S. Exc. M. Alberto CORTADELLAS, Ministre-Résident

(条約・政治)

## 「ブラジル」合衆共和國大統領コルタデリァス」

ブリテン」海外領土皇帝印度皇帝陛下「グレート、ブリテン」、「アイルランド」及「グレート、ド、リオ・ブランコ」 瑞西國駐劄「ブラジル」國特命全權公使「ラウル、

ず」 猫逸國駐劄英國大使「サー、ホレース、ランボル

「カナグ」

ルター、アレクザンダー、リッデル」國際聯盟ニ派遣ノ「カナダ」政府常任顧問「ウォ

ーオーストラリア」聯邦

「ニュー、ジーランド」

赤十字條約(一九二九年)

de Bolivie à Berne;

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL:

S. Exc, M, Raoul do RIO-BRANCO, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Brésil à Berne; SA MAJESTÉ LE ROI DE GRANDE-BRETAGNE, D'IRLANDE ET DES TERRITOIRES BRITANNIQUES AU DELÀ DES MERS, EMPEREUR DES INDES:

POUR LA GRANDE-BRETAGNE ET L'IRLANDE DU NORD, AINSI QUE TOUTE PARTIE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE NON MEMBRE SÉPARÉ DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS:

Le Très Honorable Sir Horace RUMBOLD, G.C.M.G., M.V.O., Ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Berlin;

FOUR LE DOMINION DU CANADA:

M. Walter Alexandre RIDDELL, Conseiller permanent du Gouvernement canadien auprès de la Société des Nations:

POUR LE COMMONWEALTH D'AUSTRALIE:

S. Exc. M. Claud RUSSELL, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique à Berne;

POUR LE DOMINION DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE:

ルー瑞西國駐劄英國特命全權公使「クロード、ラッセ

南「アフリカ」聯邦

リク、ヘンドリク、ロウ」「ロンドン」駐在南「アフリカ」聯邦高級委員「イー

「アイルランド」自由國

「シーン、レスター」國際聯盟ニ派遣ノ「アイルランド」自由國代表者

印度

ル」 瑞西國駐劄英國特命全權公使「クロード、ラッセ

「ブルガリア」國皇帝陛下

ィミトリ、ミコッフー者、在「ベルヌ」「ブルガリア」國代理公使「デ國際聯盟ニ派遣ノ「ブルガリア」國政府常任代表

エヌ、ラフチエフ」「ブルガリア」國赤十字社理事「ステファ ー ヌ、

チリ」共和國大統領

衛生部大尉「ダリオ、プルガル・アリアガダ」大佐「ギリェルモ、ノヴォア・セプルヴェダ」在「ベルリン」チリ」國公使館附陸軍武官、陸軍

S. Exc. M. Claud RUSSELL, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique à Berne;

POUR L'UNION DE L'AFRIQUE DU SUD:

M. Eric Hendrik LOUW, Haut-Commissaire de l'Unior de l'Afrique du Sud à Londres;

POUR L'ÉTAT LIBRE D' IRLANDE

M. SEAN LESTER, Représentant de l'Etat Libre d'Irlande auprès de la Société des Nations;
POUR L'INDE:

S. Exc. M. Claud RUSSELI., Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique à Berne;

SA MAJESTÉ LE ROI DES BULGARES:

M. Dimitri MIKOFF, Chargé d'Affaires de Bulgarie à Berne, Représentant permanent du Gouvernement bulgare auprès de la Société des Nations,

M. Stéphane N. LAFTCHIEFF, Membre du Conseil d'Administration de la Croix-Rouge bulgare;
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CHILI:

M. Guillermo NOVOA-SEPULVEDA, Colonel, Attaché militaire près la Légation du Chili à Berlin,

M. Dario PULGAR-ARRIAGADA, Capitaine du Service de Santé;

(条約・政治)

# 在「ベルヌ」中華民國臨時代理公使蕭繼榮中華民國國民政府主席

「コロンビア」共和國大統領

おかるコ、ホセ、デ、ウルティア」瑞西國駐劄「コロンビア」國特命全權公使「フラ

「キュバ」共和國大統領

ス、デ、アルメンテロス、イ、デ、カルデナス」瑞西國駐劄「キュバ」國特命全權 公 使「カ ル ロ

書記官「カルロス、ブランコ、イ、サンチェス」國際聯盟ニ派遣ノ「キュバ」國代表部附、公使館

## 丁抹國及「アイスランド」國皇帝陛下

| 公使、侍從「ハラルド、ド、スカヴェニウス」|| 前外務大臣、瑞西國及和蘭國駐劄丁抹國特命全權

エム、ラスムッセン」在「ベルヌ」丁抹國臨時代理公使「グスターフ、

「ドミニカ」共和國大統領

「ジュネーヴ」駐在「ドミニカ」共和國領事「シァ

赤十字條約(一九二九年)

# LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CHINE:

M. Chi Yung HSIAO, Chargé d'Affaires p. i. de Chine à Berne;

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE:

- S. Exc. Francisco José DE URRUTIA, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Colombie à Berne; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CUBA:
- S. Exc. M. Carlos DE ARMENTEROS Y DE CARDENAS, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Cuba à Berne, M. Carlos BLANCO Y SANCHEZ, Secrétaire de Légation,
- M. Carlos BLANCO Y SANCHEZ, Secrétaire de Légation, adjoint à la Délégation de Cuba auprès de la Société des Nations;
- SA MAJESTÉ LE ROI DE DANEMARK ET D'ISLANDE: POUR LE DANEMARK:
- S. Exc, M. Harald de SCAVENIUS, Chambellan, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Danemark en Suisse et aux Pays-Bas, ancien Ministre des Affaires étrangères,
- M. Gustave M. RASMUSSEN, Chargé d'Affaires p. i. de Danemark à Berne;
- LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE:
- M. Charles ACKERMANN, Consul de la République Domi-

ルル、アッケルマン」

「エジプト」國皇帝陛下

「カイロ」陸軍士官學校國際法教授、國家訴訟事件 アド 部辯護士「モハメド、アブデル、モネイム、リ

在「ローマ」「エジプト」王國公使館外交官補「ア ンリ、ワシッフ、シマイカ」

西班牙國皇帝陛下

瑞西國駐箚西班牙國特命全權公使「トー モサ」侯爵 x ル

「エストニア」共和國大統領

エストニア」國赤十字社社長、 醫學博士「ハン

フィンランド」共和國大統領 ス、リースメント」

在「パリ」「フィンランド」國公使館附陸軍武官、 陸軍中佐「アー、エー、 マルトラ」

佛蘭西共和國大統領

瑞西國駐劄佛蘭西國大使「アンリ、シァサン、

ド、マルシイー」

在「ベルヌ」佛蘭西國大使館參事官「ジァン、デ ュ、ソール」

希臘共和國大統領

nicaine à Genève

SA MAJESTÉ LE ROI D'ÉGYPTE:

M. Mohammed Abdel Moneim RIAD, Avocat au Contentieux de l'Etat, Professeur de Droit international à l'Ecole militaire du Caire.

Royale d'Egypte à Rome; Henri Wassif SIMAIKA, Attaché de ä Légation

SA MAJESTÉ LE ROI D'ESPAGNE

Berne: extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Espagne à Exc. M. le Marquis de la TORREHERMOSA, Envoyé

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE:

M. Hans LEESMENT, Dr en Médecine, Président de la Croix-Rouge estonienne;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE FINLANDE

M. A. E. MARTOLA, Lieutenant-Colonel, Attaché militaire près la Légation de Finlande à Paris;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE:

Exc. M. Henri Chassain de MARCILLY, Ambassadeur France à Berne,

à Berne; Jean DU SAULT, Conseiller de l'Ambassade de France

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE

(条約・政治)

ラファエル」在「ベルヌ」希臘國臨時代理公使「ラファエル、

「ソフォクル、ヴェニゼロス」 在「パリ」希臘國公使館附陸軍武 官、陸 軍 中 佐

「ハンガリー」國攝政殿下

使任「ポール、ド、ヘヴェシ」國際聯盟ニ派遣ノ王國政府常任代表委員、辨理公

伊太利國皇帝陛下

H

本國皇帝陛下伊太利國上院議員「ジォヴァンニ、チラオロ」

瑞西國駐劄日本國特命全權公使吉田伊三郎

陸軍中佐下村定

三浦省三在「パリ」日本國大使館附海軍武官、海軍中佐

「ラトヴィア」共和國大統領

特命全權公使「シァルル、ドゥーズマンス」ート、スロヴェーヌ」國駐劄「ラトヴィア」國國際聯盟ニ派遣ノ常任代表委員、「セルブ、クロア

瑞西國、獨逸國、「ハンガリー」國及和蘭 國 駐劄

赤十字條約(一九二九年)

 M. Raphael RAPHAEL, Chargé d'Affaircs p. i. de Grèce à Berne,

1. Sophocle VENIZELOS, Lieutenant-Colonel, Attaché militaire près la Légation de Grèce à Paris;

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME LE GOUVERNEUR DE LA HONGRIE:

S. Exc. M. Paul DE HEVESY, Ministre-Résident, Délégué permanent du Gouvernement Royal auprès de la Société des Nations;

SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE

M. Giovanni CIRAOLO, Sénateur du Royaume;

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DU JAPON:

S. Exc. M. Isaburo YOSHIDA, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Japon à Berne,

M. Sadamu SHIMOMURA, Lieutenant-Colonel

M. Seizo MIURA, Capitaine de Frégate, Attaché naval près l'Ambassade du Japon à Paris;

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE

S. Exc. M. Charles DUZMANS, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Lettonie près S. M. le Roi des Serbes, Croates et Slovènes, Délégué permanent auprès de la Société des Nations,

S. Exc. M. Cskar VOIT, Envoyé extraordinaire et Ministre

ォイトー「ラトヴィア」國特命全權公使「オス カ ル、ヴ

「ルクセンブルグ」國大公殿下

メール」「ジュネーヴ」駐在大公國領事「シァルル、ヴェル

「メキシコ」合衆國大統領

軍醫總監「フランシスコ、カスティリォ、ナヘロ耳義國駐劄「メキシコ」國特命全權公使、陸軍

「ニカラグァ」共和國大統領

諾威國皇帝陛下 員、法學博士「アントアンヌ、ソッティール」國際聯盟ニ派遣ノ「ニカラグァ」國常 任 代 表 委

使「ヨハネス、イルゲンス」 瑞西國、伊太利國及希臘國駐劄諾威國特命全權公

クリスティアン、メイニック」 諾威國赤十字社書記長、陸軍步兵少佐「ヤンス**、** 

和蘭國皇帝陛下

ーク、ダウデ、ファン、トローストヴァイク」 瑞西國駐劉和蘭國特命全權公使「ヴィレム、イサ

plénipotentiaire de Lettonie en Sulsse, en Allemagne, en Hongrie et aux Pays-Bas;

SON ALTESSE ROYALE LA GRANDE-DUCHESSE DE LUXEMBOURG:

M. Charles VERMAIRE, Consul du Grand-Duché à Genè ve;

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS DU MEXIQUE

S. Exc. M. Francisco CASTILLO NÁJERA, Général Médecin, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Mexique à Bruxelles;

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE NICARAGUA:

M. Antoine SOTTILE, Dr en Droit, Délégué permanent de Nicaragua auprès de la Société des Nations;

SA MAJESTÉ LE ROI DE NORVÈGE:

S. Exc. M. Johannes IRGENS, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Norvège à Berne, Rome et Athènes,

M. Jens Christian MEINICH, Commandant d'Infanterie. Secrétaire général de la Croix-Rouge norvégienne;

SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS:

S. Exc. M. Willem Isaac DOUDE VAN TROOSTWIJK, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Berne,

条約・政治

軍少將「ヨハン、カルル、ディール」和蘭國赤十字社副社長、陸軍衞生部軍醫總監、陸

陸軍大學校教授、參謀本部附陸軍少佐「ヤコブ、

ハルベルツ」

「ポルトガル」共和國大統領を軍中佐「ヴー、イェジ、バベッキ」を軍軍醫大佐「ヨゼフ、ガブリエル、プラッキ」「ポーランド」共和國大統領

スコ、デ、ケヴェド」 瑞西國駐劄「ポルトガル」國特命全權公使「ヴァ

ロス、エ、メネゼス」公使館一等書記官「フランシスコ、デ、カリェイ

「ルーマニア」國皇帝陛下

ェル、ベー、ボエレスコ」瑞西國駐劄「ルーマニア」國特命全權公使「ミシ

「セルブ、クロアート、スロヴェーヌ」國皇帝陛下参謀、陸軍大佐「ユージェーヌ、ヴェルテジァノ」

M. Johan Carl DIEHL Major-Général, Médecin Inspecteur général du Service de Santé de l'Armée, Vice-Président

de la Croix-Rouge néerlandaise

M. Jacob HARBERTS, Commandant à l'Etat-Major général.
Professeur à l'Ecole supérieure de Guerre;

SA MAJESTÉ IMPÉRIALE LE SHAH DE PERSE

S. Exc. M. Anouchirevan Khan SEPAIIBODI, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Perse à Berne;

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE:

M. Joseph Gabriel PRACKI, Colonel Médecin.

M. W. Jerzy BABECKI, Lieutenant-Colonel;

LE PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE:
S. Exc. M. Vasco DE QUEVEDO, Envoyé extraordinaire

S. Exc. M. Vasco DE QUEVEDO, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Portugal à Berne, M. Francisco DE CALHEIROS E MENEZES, Premier

Secrétaire de Légation; SA MAJESTÉ LE ROI DE ROUMANIE:

S. Exc. M. Michel B. BOEKESCO, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Roumanie à Berne,

M. Eugène VERTEJANO, Colonel, Officier d'État-Major; SA MAJESTÉ LE ROI DES SERBES CROATES ET SLOVÈ.

赤十字條約 (一九二九年)

國際聯盟ニ派遣ノ常任代表委員、瑞西國駐劄 ルブ、クロアート、 權公使「イリア、シューメンコヴィッチ」 スロヴェーヌ」王國特命全 ーセ

### 暹羅國皇帝陛下

英國駐劄暹羅國特命全權公使「ヴァルンヴェーデ ィア」殿下

## 瑞典國皇帝陛下

瑞西國駐劄瑞典國特命全權公使「カルル、イヴァ ン、ヴェストマン」

### 瑞西聯邦政府

聯邦政務省外務部長、 エール 全權公使「ポール、 ディニ

陸軍軍醫長、 衞生部大佐「カルル、ハウゼル」

辯護士、休職陸軍步兵大佐「アントン、チューブ 軍醫、衞生部中佐「ロジェー、ド、ラ、ハルプ」 リン

1 ーリッヒ」大學國際法教授、 ۲ シンドレル」 陸軍法務 少佐

> ເທ auprès de la Société des Nations; Serbes, Croates et Slovènes à Berne, Délégué permanent naire Exc. M. Ilija CHOUMENKOVITCH, Envoyé extracrdiet Ministre plénipotentiaire 8 Royaume des

## SA MAJESTE LE ROI DE SIAM:

လ et Ministre plénipotentiaire de Siam à Londres A. S. le Prince VARNVAIDYA, Envoyé extraordinaire

## SA MAJESTÉ LE ROI DE SUÉDE:

လ et Ministre plénipotentiaire de Suède à Berne; Exc. M. Karl Ivan WESTMAN, Envoyé extraordinaire

# LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE:

- M. Paul DINICHERT, Ministre plénipotentiaire, Chef de la Division des Affaires étrangères du Département politique fédéral,
- M. Carl HAUSER, Colonel des Troupes sanitaires, Médecin en Chef de l'Arméc,
- M. Anton ZUBLIN, Colonel d'Infanterie en disponibilité, Avocat,
- M. Roger DE LA HARPE, Lieutenant-Colonel des Troupes sanitaires, Médecin,
- M. Dietrich SCIIINDLER, Major de la Justice militaire, Zurich; Professeur de Droit international à l'Université de

# 「チェッコスロヴァキア」共和國大統領

、)。「は見て近り、フィールリンゲル」 公使「ズデニェク、フィールリンゲル」 端西國駐劄「チェッコスロヴァキア」國特命全權

「トルコ」共和國大統領

會副議長「ハッサン、ベイ」「トルコ」國誘新月社副社長、「トルコ」國國民議

共和國參議院議長「ヌスレット、ベイ」

中佐「ドクトル、アブヅルカディール、ベイ」實施學校及「ギュルハネ」病院教授、軍醫、陸軍醫學博士、教授「アキル、ムフタル、ベイ」

## 「ウルグァイ」東方共和國大統領

カレド、デ、カストロ」 瑞西國駐劄「ウルグァイ」國特命全權公使「アル

「ヴェネズエラ」合衆共和國大統領

在「ベルヌ」「ヴェネズエラ」國臨時代理公使「イ「カラクシオロ、パラ・ペレス」 伊太利國駐劄「ヴェネズエラ」國特命 全 權 公 使

赤十字條約 (一九二九年)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÉCOSLO-VAQUE:

- S. Exc. M. Zdenék FIERLINGER, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Tchécoslovaquie à Berne; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE TURQUE:
- S. Exc. HASSAN Bey, Vice-Président de la Grande Assemblée nationale de Turquie, Vice-Président du Croissant-Rouge turc,
- S. Exc. NUSRET Bey, Président du Conseil d'Etat de la République,

Le Professeur AKIL MOUKHTAR Bey, Dr en Médecine, Le Dr ABDULKADIR Bey, Lieutenant-Colonel, Médecin militaire, Professeur à l'École d'Application et à l'Hôpital

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY:

de Gulhane;

- S. Exc. M. Alfredo DE CASTRO, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Uruguay à Berne;
- LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-UNIS DE VÉNÉZUÉLA:
- S. Exc. M. Caracciolo PARRA-PÉREZ, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Vénézuéla à Rome, M. Ivan Manuel HURTADO-MACHADO, chargé d'Affaires

當ナルヲ認メタル後左ノ如ク協定セリ 右各全權委員ハ互ニ其ノ全權委任狀ヲ示シ之ガ良好安 マヌエル、ウルタド・マチァド

#### 第 章 傷者及病者

### 第

叉 軍人及公二軍隊二 ヲ以テ待遇セラレ且看護セラルベシ ズ之ヲ自己ノ權內ニ收容シタル交戰者ニ依リ博愛ノ心 ハ疾病ニ罹リタルモノハ如何ナル場合ニ於テモ尊重 保護セラルベシ右ノ軍人及人員ハ國籍ノ如何ヲ問ハ 附屬スル其ノ他ノ人員ニシテ負傷シ

與スル爲其ノ衞生人員及衞生材料ノ一部ヲ傷者病者ト 尤モ傷者又ハ病者ヲ敵ニ遺棄スルノ巳ムヲ得ザルニ至 共ニ遺留スベシ クル交戦者ハ軍事上ノ要求ノ許ス限リ其ノ看護ニ寄

### 條

方ノ軍隊ノ傷者及病者ニシテ他方ノ交戰者ノ權内ニ

## 赤十字條約(一九二九年)

## i. de Vénézuéla à Berne

suit: trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs,

## DES BLESSÉS ET DES MALADES. CHAPITRE PREMIER

## ARTICLE PREMIER.

être respectés et protégés en toutes circonstances; ils seront chées aux armées qui seront blessés ou malades devront nalité par le belligérant qui les aura en son pouvoir traités avec humanité et soignés, sans distinction de natio-Les militaires et les autres personnes officiellement atta-

son personnel et de son matériel sanitaires pour contribuer que les exigences militaires le permettront, une partie de ou des malades à son adversaire, laissera avec eux, autant les soigner. Toutefois, le belligérant, obligé d'abandonner des blessés

#### ARTICLE N

Sous réserve des soins à leur fournir en vertu de l'article

〔条約・政治〕

四一六

爲リ俘虜ニ闘スル國際法ノ一般規則ヲ適用セラルベシ 陷リタルモノハ前條ニ依リテ看護ヲ享クル ノ外俘虜ト

尤モ交戦者ハ傷者又ハ病者タル俘虜ノ爲ニ且現存ノ義 務以外ニ其ノ有益ト認ムル條項ヲ定ムルコ ŀ ヲ得ベシ

#### 第 條

虐待ニ對シ之ヲ保護スルノ措置ヲ執ルベシ 各戰鬪後戰場ノ占領者ハ傷者及死者ヲ搜索シ且掠奪及

定スペシ 情ノ許ストキハ其ノ都度局地的休戰又ハ射擊中止ヲ協 戰線間ニ碊留スル傷者ヲ收容スルコトヲ得シムル爲事

#### 第 四 僚

姓名竝ニ之ヲ認識スルニ足ル一切ノ資料ヲ成ルベク速 交戰者ハ收容叉ハ發見セ 相互ニ通知スペシ ラレタル傷者、 病者及死者ノ

交戰者 ハ死亡證明書ヲ作成シ且交換スベシ

赤十字條約(一九二九年)

pouvoir de l'autre belligérant seront prisonniers de guerre précédent, les blessés et les malades d'une armée tombés au sonniers leur seront applicables les règles générales du droit des gens concernant les pri-

(条約・政治)

obligations existantes, telles clauses qu'ils jugeront utiles faveur des prisonniers blessés ou malades et Cependant, les belligérants resteront libres de stipuler, en au delà

#### ARTICLE ယ

prendra traitements morts et pour Après chaque combat, l'occupant du champ de des mesures pour rechercher les protéger contre le pillage et les mauvais les blessés bataille et les

lignes. armistice local ou une interruption de pour permettre l'enlèvement Toutes les fois que les circonstances le permettront, un des blessés feu restés seront convenus entre les

### ARTICLE

dans le plus bref délai possible, les noms des malades et des morts recueillis ou découverts, ainsi que tous les éléments propres à Les belligérants S O les feront connaître réciproquement, identifier blessés, des

Ils établiront et se transmettront les actes de décès